

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUILLE-VILLETTE

SEANCE DU 31 OCTOBRE 2017

Date de convocation : 24/10/2017, d'affichage : 24/10/2017.

Conseillers en exercice : 13, présents : 10, votants : 12,

L'an deux mil dix sept, le 31 octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude **CHASSELON**, Maire en exercice.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à savoir :

Mesdames et Messieurs **CHASSELON** Jean-Claude, **POTIER** Bruno, **SIROT** Isabelle, **TREFCON** Virginie, **SLOSARCZYK** Eric, **POULLE** Sophie, **TALON** Vanessa, **RENAUX** Jimmy, **VANDINI** Christophe, **DEBREYNE** Eric, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM. **PARIZOT** Olivier, **VAILLANT** Jean-Pierre **COCHENNEC** Audrey.

Etaient absents non excusés : MM.

Avaient donné pouvoir : M. **VAILLANT** Jean-Pierre à M. **POTIER** Bruno,
M. **PARIZOT** Olivier à M. **CHASSELON** Jean-Claude,

Mme **SIROT** Isabelle a été élue secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 20 septembre 2017 qu'il a reçu le 21 septembre 2017, émanant de Madame Sandrine AUBREE, dans lequel elle présente sa démission de conseillère municipale pour raisons personnelles. Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 AOUT 2017 ET DU COMPTE RENDU DU 15 SEPTEMBRE 2017 :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu du 28 août 2017 et de celui du 15 septembre 2017, a approuvé ceux-ci à l'unanimité des membres présents.

DEMANDE DE PRET POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE RUE NOUVELLE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé d'effectuer un emprunt pour financer la réalisation de travaux de voirie de la rue Nouvelle.

Il précise que trois organismes bancaires ont été contactés pour le financement de ce prêt, à savoir : le Crédit Agricole Brie Picardie la Banque Postale et la Caisse d'Epargne Picardie.

Le Conseil Municipal,

Après étude des propositions financières et après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Décide de solliciter auprès du Crédit Agricole Brie Picardie un prêt à taux fixe pour financer la réalisation de travaux de voirie rue Nouvelle pour un montant de 178 000,00 euros (cent soixante dix huit mille euros) pour une durée de 15 ans au taux fixe trimestriel de 1.54 %, avec commissions et frais de dossier de 178 euros.

Prend l'engagement pendant toute la durée de l'emprunt de faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires à son budget et en cas de besoin, de créer et mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Confère toutes délégations utiles au Maire pour la réalisation du prêt, l'apport des garanties prévues, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

ACCEPTATION DE CHEQUES :

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Accepte un chèque des Assurances Mutuelles de Picardie d'un montant de 5 809,18 euros (cinq mille huit cent neuf euros et 18 centimes) représentant une partie du règlement des sinistres survenus lors de l'orage du 23 juin 2016. Cette somme servira à procéder aux réparations occasionnées sur les bâtiments communaux,

Accepte un chèque d'APRIL entreprise d'un montant de 1 263,71 euros (mille deux cent soixante trois euros et 71 centimes) représentant le remboursement d'indemnités journalières concernant M. DEVISMES Didier, en vertu d'un contrat risques statutaires PREPAR référencé sous le numéro PREPST021768,

Accepte un chèque de Mme HUBERT Angélique, d'un montant de 28,80 euros (vingt huit euros et 80 centimes) représentant les frais occasionnés pour la fourniture des comptes de la commune (CA 2016 et BP 2017) à l'intéressée.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET :

Section d'investissement :

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents,

décide une augmentation de crédits au titre de l'exercice 2017, en dépenses d'investissement, aux articles suivants, pour un montant de :

Article 2158-104 (matériel)	: 17 720,00 €,
Article 2313-108 (cantine scolaire)	: 10 000,00 €,
Article 2151-112 (travaux de voirie rue Nouvelle)	: 64 607,00 €,

décide une diminution de crédits au titre de l'exercice 2017, en dépenses d'investissement, aux articles suivants, pour un montant de :

Article 2313-103 (nouvelle mairie)	: 10 000,00 €,
Article 21538-111 (fossé hameau de villette)	: 81 000,00 €,

décide une augmentation de crédits au titre de l'exercice 2017, en recettes d'investissement, aux articles suivants, pour un montant de :

Article 1641-112 (travaux de voirie rue Nouvelle)	: 32 000,00 €,
Article 13251-112 (travaux de voirie rue Nouvelle)	: 1 687,00 €,
Article 28041512	: 1 327,00 €,

décide une diminution de crédits au titre de l'exercice 2017, en recettes d'investissement, aux articles suivants, pour un montant de :

Article 13251-111 (fossé hameau de villette)	: 33 687,00 €.
--	----------------

Section de fonctionnement :

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents, décide une augmentation de crédits au titre de l'exercice 2017,

en dépenses de fonctionnement, aux articles suivants :

Article 657362 (chapitre 65)	: 3 300,00 €,
Article 6811 (chapitre 042)	: 1 327,00 €

en recettes de fonctionnement, aux articles suivants :

Article 7788 (chapitre 77)	: 4 627,00 €
----------------------------	--------------

Subvention du CCAS :

Le Conseil Municipal, décide d'allouer une subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Muille-Villette (CCAS) pour un montant de 6600 euros représentant la subvention annuelle 2017 et la subvention annuelle 2016 pour régularisation.

Ces crédits seront inscrits au budget 2017 à l'article 657362.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET (30 HEURES) POUR REMPLACEMENT D'AGENT EN ARRÊT DE TRAVAIL :

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il serait judicieux de créer un poste d'adjoint technique territorial à raison de 30 heures hebdomadaires afin de pouvoir remplacer les agents en arrêt maladie.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les propos du Maire, et considérant la nécessité de créer ce poste, à l'unanimité des membres présents,

décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 30 heures par semaine afin de pourvoir au remplacement d'agents en arrêt de travail à compter du 1^{er} novembre 2017,

donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

DEMANDE DE TARIF EXCEPTIONNEL POUR LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE :

M. le Maire fait savoir qu'il a été interpellé par Mme MANGOT Yasmine qui lui a demandé qu'un tarif préférentiel lui soit accordé pour le loto du 14 octobre 2017 réalisé avec l'intention d'acheter du matériel médicalisé pour un enfant handicapé.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les propos de M. le Maire et après discussion, demande si ce loto a été effectué pour le compte d'une association ou pour le compte d'un particulier.

Si le loto a été effectué par un particulier, le Conseil Municipal décide de ne pas accorder de tarif préférentiel pour ce genre de manifestation.

AMENAGEMENT DE LA SECURITE EN TRAVERSEE D'AGGLOMERATION DE MUILLE-VILLETTE (RD 932) :

Monsieur le Maire fait savoir que dans le cadre de l'aménagement de la sécurité en traversée d'agglomération de la commune de Muille-Villette au niveau du RD 932, il y a lieu de faire appel à un maître d'œuvre qui sera chargé de procéder à une étude concernant les dits aménagements au droit de l'école et au droit du magasin LECLERC.

A ce titre Monsieur le Maire fait savoir qu'il a signé le 04 octobre 2017, en vertu d'une délégation prise par le Conseil Municipal le 23 juin 2014, une convention de maîtrise d'œuvre avec la Société VERDI Picardie, représentée par Monsieur Michel HENRY, responsable d'agence, et désignée sous le terme bureau d'études, pour un montant de 8970,00 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les propos de Monsieur le Maire, et après en avoir discuté, à l'unanimité, prend acte de cette convention.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE :

Monsieur le Maire fait savoir que suite à la démission de M. Jean-François FELIX de son poste de conseiller municipal, il y a lieu de pourvoir au remplacement de celui-ci comme correspondant défense.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les propos de Monsieur le Maire et après discussion, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer M. RENAUX Jimmy correspondant défense, en remplacement de M. FELIX Jean-François, démissionnaire.

DESIGNATION DE TROIS MEMBRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRES :

Le Conseil Municipal,

Considérant les démissions de Mme AUBREE (DE LE VALLEE) Sandrine et de M. FELIX Jean-François, conseillers municipaux,

Décide, à l'unanimité des membres présents, de nommer pour la commission communale d'appel d'offres :

Monsieur VANDINI Christophe, conseiller municipal, comme membre titulaire,

Messieurs DEBREYNE Eric et SLOSARCZYK Eric, conseillers municipaux, comme membres suppléants.

DESIGNATION DE DEUX DELEGUES POUR SIEGER AU SEIN DU SIVOS DE LA REGION DE PERONNE (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de la Région de Péronne) :

Le Conseil Municipal,

Considérant la démission de M. FELIX Jean-François, conseiller municipal,

Doit procéder à la désignation de deux délégués pour siéger au sein du SIVOS de la Région de Péronne.

A l'unanimité, M. CHASSELON Jean-Claude a été désigné délégué titulaire et M. POTIER Bruno délégué suppléant, pour représenter la commune de Muille-Villette au sein du SIVOS de la Région de Péronne.

REMPACEMENT DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DEMISSIONNAIRES DANS LES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES :

Le Conseil Municipal,

Considérant les démissions de Mme AUBREE (DE LE VALLEE) Sandrine et de M. FELIX Jean-François, conseillers municipaux,

Décide de pourvoir à leur remplacement dans les différentes commissions communales, à savoir :

Commission des finances : Mme TALON Vanessa, M.SLOSARCZYK Eric,

Commission des travaux, de la voirie et de l'environnement : Mme POULLE Sophie.

ETUDE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :

Monsieur le Maire donne des informations à l'assemblée sur les factures de consommation d'électricité de l'éclairage public sur une période d'un an.

Il fait savoir que dans le cadre d'une future coupure de l'éclairage (à définir) il serait judicieux de procéder à une étude plus détaillée des consommations.

Le Conseil Municipal donne son accord sur la mise en place de cette étude.

INFORMATIONS DIVERSES :

Les Restaurants du Cœur :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 30 juin 2017, émanant de l'association « Les Restaurants du Cœur », qui sollicite la commune pour une subvention, afin que ladite association poursuive son action en faveur des plus démunis.

Il fait savoir que dans la commune, 7 familles ont été inscrites et 1884 repas ont été distribués durant les campagnes d'hiver et d'été.

Il rappelle au Conseil Municipal qu'une subvention annuelle a été votée par celui-ci lors du vote du budget 2017 pour un montant de 150 euros.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

AMEVA (Syndicat Mixte d'aménagement et de valorisation du bassin de la Somme :

Monsieur le Maire fait savoir que le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Haute Somme a été approuvé par arrêté inter-préfectoral daté du 15 juin 2017.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

AFSET (Association Française des Sclérosés en Plaques) :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 09 octobre 2017, émanant de l'AFSET, qui remercie la commune pour la subvention de 50 euros accordée en faveur de ladite association au titre de l'année 2017.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Appel au don pour la commune de Laucourt :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de Monsieur Daniel DUBOIS, Sénateur de la Somme, qui attire l'attention des Maires de la Somme concernant l'appel à solidarité lancé par la commune de Laucourt (80) lourdement condamnée par la justice (1,3 million d'euros de dommages et intérêts) suite à un accident d'élagage survenu en 2009.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Caisse d'Allocations Familiales :

Monsieur le Maire donne lecture d'une notification datée du 03 octobre 2017, émanant de la Caisse d'Allocations Familiales, informant la commune qu'elle percevra un paiement d'un montant de 8902,65 euros concernant le contrat enfance et jeunesse au titre de l'année 2017.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Yokis :

Monsieur le Maire fait savoir que la hausse des prix des services s'élève à + 0,80% au titre de l'année 2017.

Cette augmentation sera prise en considération pour le paiement des TAP à l'association YOKIS.

Le Conseil municipal en prend bonne note.

QUESTIONS DIVERSES :

Néant.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close à 21 heures.

Suivent les signatures...